

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 459/2024	OBJET : Renouvellement convention de mise à disposition de personnel avec l'ensemblier DEFI
Date de la convocation : 13/12/2024 Date de la séance : 20/12/2024 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Marie Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Yasmina TABECHE, Jean-Christophe OCHIER
Membres en exercice : 29 Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Membres absents excusés : 2 Membres absents non excusés : 2 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Christiane MONA donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Pascal GAUTHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Saïd NOUNA
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membres absents non excusés : M. Christian DRIANO Mme Pascale BABEAUD
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 23/12/2024 et de sa publication le 24/12/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 20/12/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 24/12/2024	

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (article 11 à 20) ;

Vu le décret n° 2005-905 du 2 août 2005 relatif aux associations intérimaires ;

Vu l'article L.322-4-16-3 du code du travail ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 391/2024 en date du 30 janvier 2024 autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association DEFI pour une durée d'un an ;

Considérant que cette convention arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler ;

Considérant que des associations intérimaires peuvent offrir un service de mise à disposition de personnel pour les collectivités territoriales ;

Considérant que l'association DEFI offre ce type de service en assurant la gestion administrative de l'agent mis à disposition et en lui versant sa rémunération ; étant précisé que la collectivité rembourse à l'association DEFI les heures de travail effectuées par le salarié sur la base du SMIC, indemnités diverses, charges sociales, ainsi que tous frais auxquels l'association DEFI est exposée dans la gestion du personnel mis à disposition, lorsque ceux-ci ont été engagés par cette dernière ;

Considérant les besoins ponctuels de la collectivité en matière de remplacement d'agents ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition de personnel avec l'association DEFI pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2025, dont un exemplaire est joint en annexe.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel avec l'ensemblier DEFI.

Le Maire,
Aurélie SZIERCZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

